

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le
ID : 080-218006609-20250109-DEL_03_090125-DE

Séance du 09 janvier 2025

Délib. n° 03/090125

L'An deux mil vingt cinq, le neuf janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 2

Date de convocation :

19/12/2024

Secrétaires de séance :

Mr LABRUYERE Renaud

Mme SZAREK France

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr BURLAT Julien
Mr BIGOT Arnaud	Mr LEPOIX Pierre	Mme SZAREK France
Mme LECAT Vanessa		

Absent(s) excusé(s) : Mr DEVAUX Maxime, Mme GRIFFON Brigitte,
Mme GRIMAUX Brigitte

Pouvoir(s) : Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France
Mme GRIFFON Brigitte à Mme LECAT Vanessa

**Objet : Délibération portant sur la vente de la parcelle AB 72
sise 54 rue du Canton des Vignes**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal, d'accepter l'offre d'achat faite par Monsieur ALAVOINE Baptiste et Madame LAFAUX Audrey, demeurant à POTTE (80190) 7 rue du sac, en date du 10 décembre 2024, pour la parcelle sise 54 rue du Canton des Vignes, cadastré AB n°72 pour 9a 22ca à, au prix de vingt sept mille six cent soixante euros (27 660 €), hors frais de notaire, mandaté par Monsieur Maxime LEROY.

Le Conseil Municipal est appelé à valider la cession de cette parcelle communale à Monsieur ALAVOINE Baptiste et Madame LAFAUX Audrey.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de vendre la parcelle ci-dessus désignée à Monsieur ALAVOINE Baptiste et Madame LAFAUX Audrey, demeurant à POTTE (80190) 7 rue du sac, au prix de vingt sept mille six cent soixante euros (27 660 €),

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cette parcelle, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par Maître Annabelle DEVILLERS, notaire à Péronne (80200) 11 avenue de l'Europe, dans les conditions de droit commun,

DONNE tout pouvoir au notaire ci-dessus désigné, à signer une promesse de vente sous les charges et conditions ordinaires et droit en pareille matière relativement au bien ci-dessus désigné, et de fixer la date de réalisation,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité à Monsieur Renaud LABRUYERE, adjoint au Maire, aux fins de signer les actes y afférents, avec faculté de substituer toutes personnes de son choix, Aux effets ci-dessus, passer et signer tous les actes, documents et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire
Joël BELLARD

